Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20220629-2022-089b-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-089 / 3-3-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 23 juin 2022, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.
Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C.BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, A. FAVIER, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, F. BRABRI, F. DUFFOUR, N. FAYOLLE, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Absents : B. GATTAZ, N. JULLIARD.

Le secrétaire de séance désigné est M. GUICHERD-DELANNAZ.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER : Renonciation au bail emphytéotique conclu le 25 février 2008 avec la Société Voirondis - Ensemble immobilier sis rue du Mail à Voiron

---

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : La ville de Voiron, par bail emphytéotique du 25 février 2008, mettait à disposition de la société Voirondis un ensemble immobilier situé rue du Mail à Voiron. D'un commun accord entre la société Voirondis et la ville de Voiron, la société renonce à l'usage du bien immobilier en question.

PROPOSITION :

Vu l'accord passé entre les parties,

Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Commerces et Sécurité du 20 juin 2022,

... /...

Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20220629-2022-089b-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De renoncer au bail emphytéotique concernant les locaux sis rue du mail à Voiron d'un commun accord avec la société Voirondis,

- De faire régulariser cette renonciation par l'intermédiaire d'un notaire choisi à cet effet,

- D'autoriser le premier adjoint au maire, M. Yves Allardin, à signer tout document correspondant.

DECISION : La proposition est **ADOPTEE à l'UNANIMITE (33 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT